

Avis sur la Stratégie d'aménagement durable des forêts

27 août 2010

Par Robert Beaugard, ing.f., ing., Ph.D.

Doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval

Commentaires généraux

Un immense travail de réflexion et de conception a été accompli, au sein du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Ce travail a résulté dans la proposition de Stratégie d'aménagement durable des forêts qui nous est livrée aujourd'hui. La démarche proposée vise l'application des principes du développement durable à la question de l'aménagement des forêts du Québec. L'intention incarnée dans cette démarche est assurément valable. La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) proposée vise à s'appuyer véritablement sur les trois piliers du développement durable soit l'environnemental, le social et l'économique.

Un élément clef de la vision du Ministère envers la Stratégie d'aménagement durable des forêts est à l'effet qu'elle sous-tend une approche dynamique et adaptative. Une telle approche implique que nous nous situons à un moment de notre histoire, dans une évolution rapide de la vision de l'aménagement forestier durable au Québec. L'expression de cette approche est empreinte de réalisme en ce qu'elle reconnaît que l'aménagement forestier fait l'objet au Québec d'un débat où existe une grande diversité d'opinions et d'intérêts. La proposition du Ministère est le reflet de l'état actuel de ce débat dans la société.

Une conséquence de la vision de gestion adaptative est qu'elle est par définition toujours inachevée et en évolution. On ne peut jamais dire qu'on en est arrivés. C'est le cas avec la présente proposition, elle ne constitue pas encore une stratégie pleinement intégrée. Si le Ministère a réussi à élaborer une vision d'ensemble cohérente, puis à mobiliser ses divers experts dans l'élaboration des composantes de la stratégie, il manque encore passablement de liant, d'articulations, entre les diverses composantes qui portent encore trop la marque de l'élaboration en silos. Les chapitres introductifs et de conclusion véhiculent bien une vision d'ensemble mais la section centrale sur les cinq défis de la SADF apparaît encore trop compartimentée. En lisant la SADF, on entend la diversité des voix des experts et non pas la voix du stratège.

L'énoncé de la vision d'ensemble apparaît perfectible. On énonce en effet que la forêt québécoise est source de fierté, en tant que patrimoine naturel mais aussi en tant que source de richesses, sur lesquelles la société s'est largement bâtie dans le passé. On dit que notre approche de l'aménagement forestier en est à un carrefour et on identifie des défis, sociaux, environnementaux et économiques pour lesquels on affirme être en mesure de les relever de façon intégrée. On affirme que par la mise en place de la SADF, on arrivera à relever le défi de la création de richesse, de l'implication des populations locales,

autochtones, dans les décisions d'aménagement, et ce en tout respect pour l'intégrité naturelle des forêts, tant dans leur biodiversité, que dans leurs capacités biophysiques (qualité de l'eau, fertilité des sols, etc.), et en tant qu'outil de lutte aux changements climatiques, tout en relevant le défi de l'adaptation à ces changements climatiques. On peut dire en ce sens que la stratégie s'inscrit dans une certaine continuité de l'histoire de l'aménagement forestier québécois, tout en imprimant un certain nombre de virages nécessaires. Il apparaît toutefois que cette vision manque de direction stratégique, on n'y voit pas l'enjeu central autour duquel pourraient s'articuler les composantes.

Cet enjeu pivot autour duquel devrait s'organiser la stratégie est précisément il me semble le rôle de l'aménagement de la forêt et de l'utilisation du bois dans la lutte aux changements climatiques. On peut lire dans le 4^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution (GIEC), le groupe des Nations Unies chargé d'étudier l'évolution du climat, l'affirmation suivante : **que dans les stratégies d'aménagement durable des forêts, dont le but est de maintenir ou d'augmenter les stocks de carbone forestiers, tout en produisant un rendement annuel soutenu de bois, de fibre ou d'énergie de la forêt, se trouvent l'option qui générera à long terme les plus grands bénéfices d'atténuation (...des changements climatiques)** (GIEC, 4^e rapport d'évaluation, Working Group III (mitigation), Chapter 9 Forestry, p. 543, traduction libre). Cette affirmation très forte porte en elle une forte justification environnementale à l'aménagement forestier de même qu'elle est en soi, source d'espoir pour le devenir des communautés forestières et la compétitivité de l'industrie forestière. Il me semble que cette affirmation devrait se situer au cœur de la Stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec. Elle devrait en constituer en quelque sorte le pivot central autour duquel la logique s'articule. Cet argument seul porte en lui l'essentiel des justifications à la mise en œuvre des ressources et les actions nécessaires au déploiement de la stratégie. Par ailleurs, il est le seul argument à avoir le pouvoir d'amener une cohérence et une intégration entre tous les composants de la stratégie. La stratégie devrait être revue dans son ensemble sous cet angle. Il apparaît que plus le temps passera, plus ce choix s'imposera comme incontournable. Autant prendre le virage aujourd'hui.

L'organisation du texte en défis, avec des orientations, des objectifs, des actions et des cibles visées apparaît appropriée. Cependant on note que cette structure n'est pas systématiquement respectée. Il serait désirable que pour chacun des trois piliers du développement durable, on énonce de grands buts ou de grandes visées. Pour les cinq défis traités, 46 objectifs sont énoncés, pour chacun de ces objectifs, des actions sont définies, cependant seulement 18 cibles sont identifiées pour l'atteinte de ces objectifs. Par ailleurs plusieurs des actions évoquées ne sont pas à proprement parler des actions mais plutôt des intentions de définir un plan ou un cadre. Ce type d'action est plutôt flou et il n'informe pas beaucoup le lecteur sur les intentions réelles du Ministère. S'il est aisé de reconstituer les fondements et les buts visés par la stratégie aux plans environnemental et social, les buts économiques sont beaucoup plus flous. Il est impératif de combler cette lacune. Ces carences seront identifiées plus précisément dans la prochaine section qui traite partie par partie des éléments spécifiques de la stratégie.

Dans la section sur les facteurs de réussite de la stratégie, dans la dernière section du document, on mentionne l'intention de mettre en œuvre la stratégie à partir de l'approche dite de gestion par objectifs et résultats (GPOR). Il est reconnu en règle générale que la GPOR se définit par opposition à une gestion par une approche normative. On sait que

plusieurs acteurs du secteur forestier se plaignent de la lourdeur administrative de la gestion forestière et cette orientation serait censée d'une part alléger le cadre normatif de la gestion forestière mais elle devrait viser également à donner plus de latitude aux professionnels de la forêt et permettre aux acteurs du secteur d'être plus innovants. Je dois dire que l'énoncé de stratégie dans son ensemble n'apparaît pas rassurant à ce titre. En effet, en dehors de l'énoncé dans la dernière section du document, on ne voit jamais d'exemple tout du long de l'énoncé de la stratégie de comment cette GPOR sera implantée. On ne voit pas bien quels acteurs en seront les artisans, dans quel contexte, ni surtout comment cette approche pourra contribuer à concilier de façon originale l'extrême diversité des exigences que nous aurons envers les décisions d'aménagement. Par contre et c'est encore plus inquiétant, on note plus de 9 actions prévues pour ajouter de nouvelles normes au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) alors qu'aucune action n'est identifiée nommément dans le but de simplifier le cadre normatif et le remplacer par la GPOR.

Commentaires spécifiques sur le document

La deuxième partie du document porte sur les défis de l'aménagement durable des forêts. **Le premier de ces défis** consiste à développer une gestion forestière qui prend en compte les intérêts, les valeurs et les besoins des populations québécoises et des nations autochtones. Ce défi est somme toute très bien traité. Les enjeux identifiés, les orientations et objectifs retenus semblent en général bien cernés. Les actions et cibles identifiées semblent réalistes et crédibles.

Dans l'orientation 2 de ce défi, celle visant le rapprochement des décisions du milieu local, plus précisément à l'objectif 2, visant l'amélioration de la qualité de la participation du milieu forestier à la planification, une cible est identifiée visant à ce que 70 % des acteurs soient à terme satisfaits du processus de planification les impliquant aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT). Cette cible soulève bien des interrogations. D'abord pourquoi 70 %. D'où vient ce pourcentage? On n'en sait rien. Ensuite, on ne peut que se dire si 70 % sont satisfaits, cela signifie que 30 % pourraient ne pas l'être. Si c'était le cas, on peut imaginer des scénarios où certains détenteurs d'intérêts, tels que les représentants autochtones, ou ceux du milieu des territoires fauniques organisés ou alors les environnementalistes, soient systématiquement marginalisés par une majorité de 70 % de représentants en arrivant à un consensus partiel. Cela ne serait pas l'esprit de la GIRT. Peut être que cette cible de 70 % de satisfaction des acteurs de la concertation pourrait être qualifiée pour en cerner mieux les contours.

Dans l'orientation 3 de cette section, visant l'intégration des valeurs et intérêts autochtones dans la gestion de l'aménagement des ressources et du territoire forestier, on convient de réviser et actualiser les ententes signées et en voie d'élaboration avec les communautés Cries. On convient également de compléter les négociations en cours avec les Innus et les Attikameks. Finalement on énonce l'objectif de poursuivre ce processus et d'en arriver à des ententes sur ce sujet avec l'ensemble des Premières nations du Québec. C'est un engagement courageux, qui mérite d'être souligné. On devrait cependant déterminer et communiquer un échéancier pour ce faire.

Le second défi traité est celui d'un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes. Ce défi est sans aucun doute celui pour lequel on est arrivé à la plus grande clarté dans la définition des objectifs, des actions et des cibles. L'approche générale est ambitieuse et elle devrait être en mesure, lorsque bien appliquée, de rassurer les citoyens quant au respect de l'intégrité de la nature dans la pratique de la gestion des ressources et du territoire forestier.

À propos de l'aménagement écosystémique (orientation 1), la volonté affirmée d'aller dans cette direction est tout à fait louable. Il faut cependant savoir qu'avant d'être en mesure de réaliser complètement cet objectif, il y a encore besoin de considérablement de recherche, si on veut en venir à compléter la détermination de l'état de nature de référence, pour toutes les régions écologiques du Québec, non seulement pour le temps passé mais également, projetant les tendances dans le temps futur, dans un contexte d'évolution du climat. Cela pose de multiples défis et nous sommes loin d'avoir toute l'information ni même tous les concepts théoriques, incluant les aspects opérationnels, à ce jour, pour les relever. Cela n'est pas une raison pour ne pas aller de l'avant, mais parmi les carences de recherche, il faudrait établir les priorités. Et il faut identifier toutes les ressources nécessaires et les déployer résolument pour rendre concrète cette orientation.

En page 20, à l'objectif 1, on évoque le fait d'identifier les enjeux environnementaux sur une base locale et régionale, à partir des diagnostics et des informations fournies par la CRRNT et localement par les tables de GIRT. Cela est très bien et cela doit être fait mais on risque d'échapper des enjeux qui dépassent les niveaux régional et local. Certains éléments de diagnostic ne peuvent être posés qu'à plus large échelle, soit nationalement ou même à l'échelle du continent. La question du caribou des bois en est une, il faut éviter qu'en ayant une vision trop locale ou régionale, on manque des cibles qui ne peuvent être déterminées qu'à plus large échelle. Il importe d'articuler ces mécanismes locaux et régionaux à d'autres plus larges, à identifier aux plans national et international.

Parmi les actions proposées pour l'objectif 1 de l'orientation 1 des éléments environnementaux de la stratégie, on propose de publier un registre des états de référence de la forêt naturelle qui deviendront la cible à respecter pour minimiser les écarts avec cet état dans l'aménagement écosystémique. On mentionne l'utilisation de ces états de références à l'objectif 2 quand on dit qu'on visera à restaurer les structures d'âge des peuplements notamment. On y dit qu'on fera cet exercice de façon prudente pour tenir compte d'un ensemble de facteurs et d'incertitudes. Ce faisant, on court tout de même un risque important de sclérose, de développer une vision statique de la nature. La nature est en constante évolution, l'état de nature ne peut être capturé par un « portrait » mais plutôt par un état s'inscrivant dans des tendances. Il faudra notamment noter dans ces tendances l'évolution du climat (qui n'est pas naturelle mais qui se produira tout de même) et inscrire l'aménagement écosystémique dans ces tendances, tout en maintenant le cap visant à minimiser les écarts avec l'état de nature. La définition de l'état de nature n'est pas chose simple. Il faudra en être conscients et éviter les dogmes.

À l'objectif 3 de la première orientation, on détermine des cibles de répartition des structures d'âge pour l'aménagement écosystémique pour la pessière et on affirme qu'on visera à étendre ce système à la sapinière. On ne dit rien des forêts feuillues et des forêts mixtes, qui sont des forêts souvent dégradées et qui auraient bien besoin d'un chantier propre d'aménagement. Si on veut appliquer les principes de l'aménagement écosystémique dans ces forêts, il y a un grand

défi de connaissance à relever. A défaut d'avoir les moyens de s'attaquer à ce problème dans l'immédiat, on devrait présenter une planification dans laquelle on indiquerait sur quel horizon de temps on compte s'attaquer à cet enjeu. On ne peut pas simplement ignorer le domaine des forêts feuillue et mixte.

Aux p. 33-34, en ce qui concerne les mesures de protection visant à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et des sols forestiers, on mentionne à l'objectif 1 des mesures visant à réduire l'orniérage, la superficie du réseau routier, et on a des mesures et actions identifiées à ce propos. On mentionne l'érosion aux abords du réseau routier mais aucune action n'est mentionnée à ce chapitre. Le bilan du Forestier en chef (FEC) mentionne qu'aucune mesure n'est prise pour contrôler la qualité du réseau de vieux chemins forestiers. Il est plus que probable que les détériorations causées à celui-ci soient à l'origine de problèmes de sédimentation. Le FEC recommande notamment d'agir pour minimiser l'impact des infrastructures routières déjà construites d'une part et d'autre part d'établir un processus de gestion du réseau routier existant et futur qui définit clairement les responsabilités entre le Ministère, l'industrie forestière et les autres utilisateurs. Cette action est identifiée à l'objectif 2 mais elle est identifiée comme non prioritaire (non utilisation du caractère gras). La priorité de cette action devrait être rehaussée et clairement identifiée.

Le troisième défi est le premier à traiter d'un aspect économique de la SADF. Il traite de l'enjeu de la gestion pour un milieu forestier productif, créateur de richesse diversifiée. C'est probablement le défi pour lequel les objectifs, les actions et les cibles, sont les moins clairs et les moins bien campés dans l'ensemble de la stratégie. On ne voit pas bien la vision d'ensemble de l'approche pour relever ce défi. On parle de la contribution des diverses ressources que sont la matière ligneuse, la faune, l'activité récréotouristique, les produits forestiers non ligneux mais on n'arrive pas à apprécier l'importance relative de chacune, ni même le niveau actuel de valeur produite. On ne voit pas de cible globale d'augmentation de valeur visée, ni la contribution de chaque composante, ce qui ne permet pas d'apprécier les investissements requis. Certains éléments factuels sont fournis à ce chapitre dans l'encart de la page 64 présentant quelques faits sur les activités de mise en valeur des ressources de la forêt. Ces informations sur la contribution absolue et relative de chacune des grandes composantes de ressources forestières devraient être présentées dans la section introductive du défi. Ces informations devraient être complétées, pour tracer un portrait plus complet de la situation économique. Ce portrait devrait être accompagné d'un commentaire à propos de la contribution relative de chacune des ressources, des priorités à accorder en termes d'effort de mise en valeur, tout en tenant compte des déterminants sociaux et environnementaux de cette mise en valeur. Ceci constituerait le cadre général dans lequel on campe ce défi et de ceci on pourrait tirer des objectifs cohérents, des actions et des cibles appropriés. À défaut de disposer dès aujourd'hui d'un tel cadre, on devrait identifier ces questions comme un chantier de connaissances et de réflexion, un défi à relever, et se donner un échéancier pour ce faire.

Si par ailleurs on dit qu'on doit se donner un cadre d'évaluation économique pour juger des actions prioritaires de production ligneuse (dans l'orientation 1), ceci devrait s'appliquer aux orientations 2 et 3, pour qu'on ait une idée des cibles économiques visées et des priorités d'investissement à consentir. On dit qu'un outil d'évaluation économique devrait être mis en œuvre pour guider les choix sylvicoles dans les aires d'intensification mais cette approche devrait être appliquée à l'ensemble des ressources à mettre en valeur. Bien sûr les résultats d'analyse économique ne seraient pas considérés isolément pour prendre les décisions. Ils devraient être accompagnés des impératifs environnementaux et des priorités des

communautés locales et autochtones. Cependant on ne peut se passer d'un cadre d'analyse économique général pour guider nos choix d'aménagement durable des forêts.

En ce qui concerne la mise en valeur de la ressource ligneuse par des travaux sylvicoles, on s'engage à l'objectif 2 à produire un guide sylvicole couvrant la diversité des conditions écologiques du Québec. Puis, on se donne comme cible en lien avec cet objectif, que 100 % des prescriptions sylvicoles soient conformes aux prescriptions des guides sylvicoles. C'est faire bien peu de cas de la capacité d'innovation des professionnels qui auront, sur le terrain, en concertation avec des tables de GIRT, à concilier une grande diversité d'objectifs simultanément. Il est difficile de croire qu'un aménagement dans lequel 100 % des prescriptions sylvicoles seraient conformes aux préceptes d'un seul outil, aussi bien conçu soit-il, respecte simultanément l'esprit de la gestion par objectifs et résultats (GPOR) !

Le troisième objectif de l'orientation visant une production ligneuse de plus grande valeur identifie comme cible une augmentation du rendement économique de la sylviculture de 10 %. Cette cible est étonnante. D'une part on ne définit pas la notion de rendement économique. On ne dit pas quel est le rendement économique actuel ou le rendement économique de base par rapport auquel cette augmentation est attendue. En page 36, l'encart donnant des exemples d'une sylviculture pensée en fonction de la qualité du bois passe à côté de celui des enjeux de qualité qui importe plus que tous les autres. En effet, on parle de défilement, de rectitude, de résistance mais on ne fait que mentionner au passage le facteur qui a le plus d'impact sur la valeur du bois, le diamètre. Le diamètre des tiges surdétermine le coût de récolte, celui de transformation et la valeur des produits. C'est le principal déterminant de la valeur des bois. Si on l'identifiait comme facteur clef, ce serait relativement plus aisé de concevoir des stratégies sylvicoles favorisant une production ligneuse de plus grande valeur. À défaut de ce faire, on risque l'éparpillement et on risque de passer à côté de l'objectif. Finalement, en regard de cet objectif d'augmentation de la valeur de la production ligneuse, un objectif de 10 % d'augmentation apparaît en soi trop timoré.

La question du rôle de la forêt privée dans la SADF reste encore largement indéfinie. La forêt privée doit être au cœur de la réflexion sur la gestion de la forêt publique. Si on mettait en place de nouveaux incitatifs financiers à la production forestière et des pénalités fiscales, à la non-production, on pourrait imaginer augmenter la proportion des propriétaires forestiers qui sont effectivement producteurs forestiers. De meilleurs outils incitatifs pourraient également être conçus pour viser l'augmentation du nombre de producteurs forestiers. Quand on parle de production forestière en forêt privée, rien n'oblige à se limiter à la production de matière ligneuse, on devrait favoriser l'aménagement intégré de l'ensemble des ressources des forêts privées. Si on concentrait en forêt privée, là où se situent les sols les plus fertiles, la main d'œuvre, le réseau routier et la proximité des usines, la partie la plus importante des investissements en intensification de l'aménagement forestier, on peut penser qu'on pourrait y doubler aisément la valeur de la production forestière.

Également dans le domaine agricole et en marge de la forêt privée, il y a une opportunité pour l'afforestation de friches improductives et de boisés fortement dégradés. Dans le cas de l'afforestation, il est possible de réclamer dès aujourd'hui des crédits de carbone lors de l'établissement de forêts ou de ligniculture. Ce sont les zones où les sols se prêtent le mieux à ce type d'intervention. Sur ces sites, on pourrait sans doute établir la sylviculture élite dont on parle à la section sur l'augmentation de production ligneuse. L'établissement de la ligniculture dans ces zones pourrait être acceptable dans le cadre de la certification

forestière par FSC, dans la mesure où on reboise des pâturages dégradés par exemple. Dans la foulée du rapport Ouimet, il apparaît qu'il existe en ce moment une opportunité de réviser l'application de la protection du territoire agricole. L'idée de réviser avec le MAPAQ l'entente de 1987, notamment à propos du reboisement des friches forestières et agricoles en milieu privé apparaît dans ce contexte extrêmement opportune.

Il apparaît plus facile de lever les contraintes à l'investissement privé et à des modes de financement alternatifs au financement public sur les terres privées que sur les terres publiques, en favorisant un cadre d'investissement permettant par exemple la participation de l'industrie forestière et de capitaux privés tels que ceux des fonds de pension et en revoyant au besoin la Loi sur la protection du territoire agricole. Le potentiel de production de valeur et de productivité est tel en forêt privée qu'il faut envisager une révision en profondeur du partenariat avec les partenaires de la forêt privée. Une priorité haute devrait être accordée à la révision du partenariat entre le MRNF et les propriétaires organisés. Cette discussion devrait s'étendre aux autres partenaires du milieu forestier de façon à ce que des sources multiples puissent être envisagées pour un investissement massif, privé et public, en forêt privée.

En ce qui concerne le défi 4 visant le support d'une industrie des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes, il apparaît que les enjeux et moyens à mettre en œuvre sont bien définis en général. En ce qui concerne la transformation du bois, il apparaît que la réflexion a été faite en bonne et due forme et qu'il faut continuer de la mettre en œuvre et de la rendre toujours plus efficace. S'il est un aspect sur lequel on pourrait insister plus longuement à cet égard, c'est l'articulation de l'importance de l'industrie de transformation et de mise en œuvre du bois dans le contexte des changements climatiques. L'existence d'une industrie du bois vigoureuse est un déterminant essentiel pour tout le secteur forestier, c'est beaucoup par là que la création de valeur vient justifier et permettre une partie essentielle des investissements consentis en forêt. Il importe de ne pas perdre le cap sur cet aspect. En ce qui concerne les industries sylvicoles, les actions ciblées apparaissent pertinentes. Cependant on peut croire que leur viabilité à long terme passera par un rôle particulier que ces entreprises pourraient en arriver à jouer comme pivot central de la fonction de planification opérationnelle sur le terrain, en complémentarité avec le MRNF et avec les autres partenaires de l'aménagement intégré.

Enfin, **à propos du défi 5** concernant des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte aux changements climatiques et qui s'y adaptent, je ne puis que réitérer que cette question ne devrait pas être le cinquième d'une série de défis mais plutôt le défi stratégique autour duquel les autres s'articulent. L'analyse du défi et les objectifs ciblés sont exposés correctement cependant l'importance du défi dans l'ensemble et surtout l'articulation de tous les autres défis par rapport à celui-ci sont encore largement défailants.

À propos de la cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) résultant de l'utilisation de la biomasse forestière pour substituer des combustibles fossiles, la cible apparaît réaliste. Cependant il faudrait en arriver à identifier de telles cibles en résultat d'autres actions dans le cadre de ce défi. On pourrait se donner des cibles d'augmentation des stocks de carbone en forêt et dans les produits du bois, par substitution de matériaux fortement émetteurs de GES tels que le béton et l'acier. Il est certes essentiel d'intégrer la gestion du carbone forestier au cadre de gestion forestière. Il faudrait également être en mesure de développer, en concertation avec les acteurs internationaux, un cadre pour intégrer le destin des produits du

bois (Harvested Wood Products) sur la base de l'analyse de cycle de vie. Un accord a été conclu à la dernière conférence des parties à la convention des Nations Unies sur les changements climatiques, à Copenhague, sur l'importance de s'entendre sur un tel cadre. Il importe de s'y mettre dans le cadre de nos activités de transformation et de mise en œuvre des produits du bois.

En ce qui concerne la dernière section, celle portant sur la mise en œuvre, je ferai deux très brefs commentaires. D'une part à propos de l'enjeu de l'acquisition et du partage de connaissances, il faut dire que l'action prévue, qui consiste à « se doter d'un cadre de référence en gestion de connaissance » apparaît bien flou et peu consistant. On ignore l'importance des ressources qui seront allouées à cette importante fonction. Notre capacité d'intervention est largement tributaire de la connaissance que nous avons d'une part de l'effet de nos interventions, d'autre part de l'évolution de l'état du système et finalement des connaissances fondamentales des mécanismes régissant l'intégrité de l'environnement, de même que l'innovation en transformation du bois ou l'innovation sociale. Il est essentiel donc non seulement d'avoir un cadre de gestion des connaissances, mais aussi de le camper en termes de priorités et de ressources que nous sommes disposés à lui consentir.

En ce qui concerne la recherche forestière, il faut mentionner l'enjeu à l'effet que plusieurs programmes de financement de la recherche (CRSNG, FQRNT) reposent sur le principe de l'appariement de contributions du secteur privé. Les contributions publiques de sources des provinces ne peuvent être appariées. Dans le cadre du nouveau régime forestier, il est possible que les entreprises jouent un rôle moindre dans l'aménagement des forêts. Il pourrait résulter de cette évolution une diminution substantielle de la capacité des universités à lever des fonds de recherche. Il faudra être attentifs à cette question dans le cadre de l'implantation du nouveau régime forestier et voir comment préserver cette capacité.

Finalement en ce qui concerne la reddition de comptes, on peut applaudir l'intention de créer un site Internet qui permettra de communiquer le cadre de gestion de l'aménagement durable des forêts, cependant il apparaît peu réaliste que le prochain rendez-vous de reddition de comptes se situe en 2019. Ce bilan doit en principe être quinquennal. Le dernier bilan de l'aménagement forestier durable (AFD) a été publié il y a quelques semaines, en 2010. Il couvrait la période 2000-2008. Il est donc impératif qu'autour de 2014-2015, on fasse un second bilan de l'AFD. Bien sûr il sera impossible à ce stade de rendre compte de l'intégralité de l'implantation de la nouvelle stratégie puisque celle-ci ne sera pleinement mise en place qu'en 2013. Cependant il est essentiel de faire savoir que si le bilan de 2019 sera le premier à faire un bilan complet de l'implantation de la stratégie, celui de 2014 permettra de faire état des progrès dans le processus d'implantation.

Conclusion

La proposition de Stratégie d'aménagement durable des forêts proposée par le Ministère constitue un jalon important dans l'effort d'indiquer à ce jour où nous en sommes et où se dirige notre planification et nos actions d'aménagement forestier. Parmi les éléments qui devraient être considérés à court terme pour améliorer dès aujourd'hui cette stratégie figurent deux éléments. D'une part, la question du rôle de l'aménagement durable des forêts et de l'utilisation du bois dans la lutte aux changements climatiques, tel que présenté par le GIEC, devrait se situer au

cœur de la stratégie et non pas en périphérie comme c'est le cas en ce moment. Par ailleurs, les visées et les enjeux économiques de la stratégie devraient être mieux explicités. Si les objectifs et les cibles environnementaux et sociaux sont bien définis et ambitieux comme il se doit, il apparaît que les objectifs et les cibles économiques concernant la production forestière sont insuffisamment définis. Notamment on devrait se donner des cibles précises d'augmentation de valeur et de compétitivité pour la mise en valeur des ressources forestières. Cet aspect me semble un des plus faibles de la stratégie.

La stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec devrait s'articuler autour d'un argumentaire à l'effet que l'aménagement des forêts peut viser simultanément l'atteinte d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux ambitieux, par l'utilisation de moyens dont on maîtrise bien la capacité, les interactions et qu'on sait aligner sur des cibles claires. Un élément clé se situe dans la démonstration que l'aménagement des forêts et l'utilisation du bois peuvent contribuer de façon effective à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement économique et à soutenir le développement des communautés des régions du Québec, tout en permettant de maintenir la résilience et les fonctions de base de l'environnement naturel. La SADF, si elle arrive bien à faire cette démonstration, méritera pleinement d'être désignée comme une source de développement durable.

L'autre grand test de la SADF résidera dans la capacité du ministère à mobiliser les partenaires, les acteurs du secteur forestier. La section de mise en œuvre mentionne l'importance que chacun joue son rôle mais encore faudra-t-il que chacun se mobilise effectivement et s'aligne sur la stratégie, ce qui nécessitera un travail de mobilisation. La capacité du ministère à mobiliser les ressources financières à l'interne du gouvernement du Québec, notamment le Conseil du trésor, et la justification du niveau de priorité nécessaire pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour la poursuite des objectifs de la stratégie sera un vrai test de réalité.

Un élément auquel on saurait donner trop d'importance est l'engagement du Ministère à envisager les choses dans une perspective d'amélioration continue, tel qu'il est mentionné dans l'énoncé de vision et dans la section sur la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. La proposition que nous avons en mains constitue un jalon important dans cette évolution de notre pensée collective et de notre évolution vers l'aménagement durable des forêts. Elle ne sera pas le seul. Il importe de faire des bilans réguliers de l'état du système d'aménagement des forêts, de constater le chemin parcouru et d'identifier les étapes prioritaires à mettre en œuvre dans les prochaines étapes de cette démarche d'amélioration continue. Il reste beaucoup à faire mais la route la plus longue ne peut se parcourir qu'un pas à la fois.

Si je laissais le professeur s'exprimer, je dirais que cet exercice de planification stratégique se mérite la note globale de 78 %, ce qui est bien au-delà de la note de passage mais qui indique qu'il y a encore des améliorations à apporter. Il importe dans les prochaines années, de poursuivre cet effort de réflexion, de planification et d'action vers l'aménagement forestier durable des forêts du Québec.

